

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le lundi 9 juillet 2018 à 19h00 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1- M. Richard Marois | 4- M. Marc Champagne |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5- |
| 3- Mme Louise Lalonde | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19h00.

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération les sujets suivants :

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Embauche d'une directrice générale par intérim;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

R-187-07-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE de la directrice générale, présentement en poste, Mme Sonia Tardif, quitte pour un congé sans traitement pour une période de 1 an à compter du 13 août 2018;

R-188-07-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE la Municipalité nomme Madame Marie-Pier Pelletier au poste de directrice générale par intérim pour une période de 1 an à partir du 9 juillet 2018 selon les conditions spécifiées dans l'entente.

QUE la Municipalité prépare une offre d'emploi selon la méthode habituelle pour l'embauche d'une adjointe ou d'un adjoint à la directrice générale par intérim pour une période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-189-07-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE l'assemblée extraordinaire soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière